

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

Séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Lucie-des-Laurentides
tenue le 14 février 2012 à compter de 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

1. PRÉSENCES
 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 4. RÉSOLUTIONS
 - a) Achat de jeux pour le parc municipal
 - b) Aide financière au Centre d'action bénévole Laurentides
 - c) Aide financière pour les cours de Pilates
 - d) Amendement au règlement numéro 514-11
 - e) Annulation du constat d'infraction numéro URB 8024
 - f) Comités de travail du conseil
 - g) Contrat de travail pour le directeur du Service de sécurité incendie
 - h) Emplois d'été Canada – 2012
 - i) Financement de 121 700 \$
 - j) Fonctionnaire désigné – Règlement sur les antennes de télécommunication
 - k) Mandat à Les Consultants S.M. inc.
 - l) Personne responsable de la gestion des plaintes dans le cadre du contrat de collecte et de transport des matières résiduelles de la MRC des Laurentides
 - m) Soumissions pour l'acquisition d'une remorque fermée
 5. AVIS DE MOTION
 6. CHÈQUES ÉMIS
 7. COMPTES À PAYER
 8. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES, ETC.
 - a) Dépôt du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2012
 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
 10. LEVÉE DE LA SÉANCE
-

1. PRÉSENCES

Son Honneur le maire Ghislain Schoeb préside la séance à laquelle assistent M^{me} la conseillère Carine Gohier et MM. les conseillers Réjean Bondu, Robert Cyr et Serge Chénier.

Sont absents MM. les conseillers Hugo Verrette et Jacques Gadbois.

Est aussi présent M. Denis Malouin, directeur général.

Résolution
12-02-008

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. le conseiller Robert Cyr, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté aux membres du conseil par le directeur général.

Résolution
12-02-009

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur la proposition de M. le conseiller Robert Cyr, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2012 soit et est adopté tel qu'écrit au livre des délibérations.

Résolution
12-02-010

4. a) ACHAT DE JEUX POUR LE PARC MUNICIPAL

ATTENDU que le comité des loisirs a consulté quelques fournisseurs afin de faire l'acquisition de jeux (balançoires, glissoire, grimpeur, etc.) pour le parc municipal situé sur le chemin des Hauteurs à l'angle de l'avenue E.-Pilon;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bondu, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que le conseil accepte la soumission numéro C2012-01-04R2 du fournisseur TechSport, et ce, pour un montant de 24 942,42 \$ incluant les taxes applicables.

Résolution
12-02-011

4. b) AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES

Sur la proposition de M^{me} la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement qu'un montant de 100 \$ soit accordé au Centre d'action bénévole Laurentides afin de supporter le service d'accompagnement-transport pour les aînés et les personnes à revenu modeste.

Résolution
12-02-012

4. c) AIDE FINANCIÈRE POUR LES COURS DE PILATES

Sur la proposition de M^{me} la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement qu'un montant de 500 \$ soit et est accordé afin de combler le manque à gagner pour les cours de Pilates qui ont eu lieu à l'automne 2011.

Résolution
12-02-013

d) AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 514-11

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 514-11, la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides souhaite emprunter par billet un montant total de 121 700 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Serge Chénier, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 121 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 514-11 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général;

Que les billets soient datés du 22 février 2012;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013 :	22 900 \$
2014 :	23 600 \$
2015 :	24 300 \$
2016 :	25 100 \$
2017 :	25 800 \$

Résolution
12-02-014

e) ANNULATION DU CONSTAT D'INFRACTION NUMÉRO URB 8024

Sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bondu, il est résolu unanimement que la Municipalité demande à la cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts d'annuler le constat d'infraction numéro URB 8024 suite à la recommandation de nos avocats.

Résolution
12-02-015

f) COMITÉS DE TRAVAIL DU CONSEIL

ATTENDU qu'en vertu de l'article 82 du Code municipal, le conseil municipal peut nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenable, avec pouvoir d'examiner et d'étudier une question quelconque;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Serge Chénier, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que les membres du conseil soient nommés aux comités suivants :

<u>Membre du conseil</u>	<u>Comités</u>
M ^{me} Carine Gohier	Mairesse suppléante, Association récréative, bibliothèque, activités avec les Autochtones, loisirs et culture, revitalisation du noyau villageois
M. Réjean Bondu	Revitalisation du noyau villageois, comité consultatif en environnement
M. Robert Cyr	Travaux publics, sécurité incendie, comité consultatif d'urbanisme
M. Hugo Verrette	Sécurité civile, parcs et terrains de jeux
M. Serge Chénier	Travaux publics, sécurité incendie, dossiers du personnel et des aînés
M. Jacques Gadbois	Président du comité consultatif d'urbanisme, activités avec les Autochtones

Que le maire sera d'office membre de tous les comités;

Que toutes autres résolutions traitant du même sujet soient et sont rescindées.

Résolution
12-02-016

g) CONTRAT DE TRAVAIL POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU qu'une entente est intervenue avec notre directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer un contrat de travail avec M. Réal Dufresne afin de sceller cette entente;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. le conseiller Serge Chénier, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que M. le maire Ghislain Schoeb et le directeur général soient et sont mandatés pour signer au nom de la Municipalité le contrat à intervenir avec M. Réal Dufresne.

Résolution
12-02-017

h) EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA - 2012

ATTENDU que le programme Emplois d'été Canada accorde du financement pour aider les organismes sans but lucratif, les employeurs du secteur public et les petites entreprises comptant 50 employés ou moins à temps plein à créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M^{me} la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que le directeur général soit et est mandaté pour présenter une demande dans le cadre de ce programme afin d'embaucher des étudiants pour exécuter divers travaux d'entretien.

Résolution
12-02-018

i) FINANCEMENT DE 121 700 \$

Sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bondu, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 121 700 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 514-11, au prix de 98,214, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

22 900 \$	1,75 %	22 février 2013
23 600 \$	2,05 %	22 février 2014
24 300 \$	2,40 %	22 février 2015
25 100 \$	2,55 %	22 février 2016
25 800 \$	2,85 %	22 février 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Résolution
12-02-019

j) FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ – RÈGLEMENT SUR LES ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION

ATTENDU que la Municipalité doit nommer un fonctionnaire désigné pour l'application du règlement sur les antennes de télécommunication;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M^{me} la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que M^{me} Catherine Roy, urbaniste, soit et est nommée fonctionnaire désignée pour l'application du règlement sur les antennes de télécommunication.

Résolution
12-02-020

k) MANDAT À LES CONSULTANTS S.M. INC.

ATTENDU que la reconstruction de l'aqueduc et de l'égout sanitaire sur le chemin de Sainte-Lucie, de la rue O.-Beauchamp jusqu'au chemin des Hauteurs, constitue la priorité de notre plan d'intervention;

ATTENDU que ces travaux seront financés en grande partie par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bondu, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que le mandat pour la préparation des plans et devis et de la demande de subvention soit et est accordé à la firme Les

Consultants S.M. inc., et ce, pour un montant forfaitaire de 12 500 \$.

12-02-021

l) PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION DES PLAINTES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DES LAURENTIDES

ATTENDU que la Municipalité a signé une entente avec la MRC des Laurentides relativement à la gestion des plaintes dans le cadre du contrat de collecte et de transport des matières résiduelles de la MRC des Laurentides;

ATTENDU que la Municipalité doit désigner une personne responsable de la gestion desdites plaintes;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. le conseiller Serge Chénier, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que M^{me} Odette Bazinet soit et est désignée personne responsable pour la gestion des plaintes dans le cadre du contrat de collecte et de transport des matières résiduelles de la MRC des Laurentides.

12-02-022

m) SOUSSIONS POUR L'ACQUISITION D'UNE REMORQUE FERMÉE

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées à cinq (5) fournisseurs pour l'acquisition d'une remorque fermée pour le Service des travaux publics;

ATTENDU que nous avons reçu les deux soumissions suivantes :

Remorques des Monts inc.	7 611,35 \$
Les remorques Megcass inc.	17 368,24 \$

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Serge Chénier, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que le contrat pour l'acquisition d'une remorque fermée de 8,5 pieds sur 16 pieds soit et est accordé au plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire le fournisseur Remorques des Monts inc., et ce, pour un montant de 7 611,35 \$ incluant les taxes applicables;

Que le directeur général soit et est mandaté pour signer au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires pour l'acquisition de ladite remorque et pour son immatriculation.

5. AVIS DE MOTION

Aucun sujet à l'ordre du jour.

6. CHÈQUES ÉMIS

Le directeur général dépose la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2012, pour un montant de 51 685,93 \$, incluant les salaires.

13540	HYDRO-QUÉBEC	972,71 \$
13541	BELL MOBILITÉ PAGETTE	109,88 \$
13542	LE RÉSEAU MOBILITÉ	401,69 \$
13543	ASS. DIR. MUNICIPAUX QC	646,91 \$
13544	BELL CANADA	335,65 \$
13545	MALOUIN DENIS	43,20 \$
13546	BELL MOBILITÉ	42,28 \$
13547	ASS. DIR MUNICIPAUX QC	298,94 \$
13548	FÉD. QUÉBEC. MUNICIPALITÉS	1 006,10 \$
13549	BELL CANADA	209,13 \$
13550	POSTES CANADA	210,63 \$
13551	HYDRO-QUÉBEC	485,67 \$
13552	DESLAURIERS JEAN	200,00 \$
13553	HYDRO-QUÉBEC	1 056,88 \$
13554	MINISTÈRE REVENU QUÉBEC	1,18 \$
13555	LE RÉSEAU MOBILITÉ	368,77 \$
13556	SCFP	444,70 \$
13557	CAISSE POP. STE-AGATHE	149,66 \$
13558	CAISSE POP. STE-AGATHE	191,52 \$
13559	CAISSE POP. STE-AGATHE	191,52 \$
13560	BANQUE NATIONALE CANADA	191,52 \$
13561	BANQUE NATIONALE CANADA	191,52 \$
13562	CAISSE POP. ST-MARTIN	221,14 \$
13563	CAISSE ÉCONOMIE LAURENTIDES	223,00 \$
13564	BANQUE DE MONTRÉAL	33,48 \$
13565	BANQUE DE MONTRÉAL	199,28 \$

DÉBOURSÉS : 8 426,96 \$
 SALAIRES : 43 258 97 \$
 TOTAL : 51 685,93 \$

Résolution
12-02-023

7. COMPTES À PAYER

Sur la proposition de M. le conseiller Robert Cyr, il est résolu unanimement que le directeur général soit et est autorisé à émettre les chèques pour le paiement des factures de janvier 2012, et ce, pour un montant de 91 081,84 \$.

13604	INFOGRAPHIE BORÉALE	91,99 \$
13605	LORTIE & MARTIN LTÉE	528,39 \$
13606	MALOUIN DENIS	115,20 \$
13607	MACHINERIES ST-JOVITE	789,77 \$
13608	MAGAZINE VIVRE	30,00 \$
13609	MONETTE LISE	50,00 \$
13610	MRC LAURENTIDES	325,42 \$
13611	PETITE CAISSE	133,87 \$
13612	PÉTROLE PAGÉ	13 280,74 \$
13613	PIÈCES AUTO STE-AGATHE	428,71 \$
13614	PROTECTRON LAUR.	46,73 \$
13615	QUÉBEC MUNICIPAL	313,29 \$
13616	REMORQUES DES MONTS	12,34 \$
13617	RÉNOV. STE-AGATHE	643,25 \$
13618	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT	3 973,54 \$

13619	SCHOEB GHISLAIN	218,15 \$
13620	SIGNO TECH INC.	166,33 \$
13621	SOS SERVICE	315,03 \$
13622	S.O.S. TECHNOLOGIE	490,37 \$
13623	S.P.C.M.	672,16 \$
13624	S.R.A.D. COMMUN.	1 380,84 \$
13625	SSQ SOCIÉTÉ ASSURANCE-VIE	3 176,13 \$
13626	TÉLÉVISION R. CARDIN	10 567,55 \$
13627	MÉDIAS TRANSCONT.	549,12 \$
13628	VITRERIE STE-AGATHE	103,48 \$
13629	WURTH CANADA LTÉE	270,01 \$

DÉBOURSÉS : 91 081,84 \$

8. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES, ETC.

a) Dépôt du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2012.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS (de 19 h 47 à 20 h 06)

Quelques questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes présentes dans la salle.

Résolution
12-02-024

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition M. le conseiller Robert Cyr, il est résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 06.

Ghislain Schoeb, maire

Denis Malouin, directeur général